

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1558, CHEMIN DU LAC-FORTUNE
(QUARTIER D'ARNTFIELD)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 30 mai** à 20 heures au centre communautaire de Montbeillard, au 9632 du boulevard Rideau (quartier de Montbeillard), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Florian Tormo et Mme Coraline Crozier relativement à la propriété située au 1558 du chemin du Lac-Fortune** (lot 5 209 553 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'agrandissement projeté du bâtiment principal dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

- la marge de recul avant serait de 2,4 mètres au lieu du minimum de 7 mètres exigé (par rapport au chemin des Églantiers);
- la marge de recul avant serait de 4 mètres au lieu du minimum de 7 mètres exigé (par rapport au chemin du Lac Fortune).

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour de mai 2022
et publié le 11 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière